

## REUNION du 20 mars 2018

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	13
Procuration	2

L'an deux mil dix-huit, le mardi 20 mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

**Présents :** Mmes AUBERT, FLORET, MITHIEUX, PATRAS, ROCHERAY-FAUCON, TANILIAN, MM. DUCRET, FASSEL, GUILLAUD, HOCHARD, MEUGNIER et PERRIN.

**Excusés :** Mme NAVARDIN (est arrivée à 20h15), Mme PATRAS (procuration à B. ROSSIGNOL), M. VIVET (procuration à J.FASSEL),

**Secrétaire :** Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 février 2018.

### 2018 – 10 Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 pour l'aménagement de l'entrée du bâtiment La Glycine et l'accessibilité entre la mairie et le chef-lieu

Le maire rappelle que lors des travaux de viabilisation de la zone du chef-lieu « les Prés de la Tour », il conviendra de terminer la mise aux normes accessibilité de la voirie entre la mairie et le chef-lieu et l'aménagement devant l'entrée du nouveau bâtiment de services publics « La Glycine ». Le montant total des travaux est estimé à 182 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

\* **approuve** le projet d'aménagement devant la mairie et le bâtiment public ainsi que la mise aux normes de la voirie entre la mairie et le chef-lieu pour un montant total de travaux estimé à 182 000.00 € H.T,

\* **dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits aux budgets 2018 et 2019,

\* **demande** une subvention la plus élevée possible à l'Etat au titre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2018.

Mme NAVARDIN arrive à 20 h 15.

### 2018 – 11 Emprunt de 250 000 euros auprès de la banque postale

Le maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement de l'année 2018, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000,00 euros.

Il fait part des offres reçues de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération. Il propose de retenir de l'offre de financement et les conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par la banque postale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

\* **décide** de retenir le prêt proposé par la banque postale aux caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Durée du contrat de prêt : 10 ans,
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements,
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2028. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds,
- Montant : 250 000,00euros,
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/04/2018, en une fois avec versement automatique à cette date,
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,01 %,
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,
- Mode d'amortissement : échéances constantes,
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt,

\* **autorise** le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la banque postale.

#### **Divers :**

##### **\* Bilan budgétaire 2017 et budgets 2018 :**

Le conseil municipal prend connaissance des réalisations financières de l'année 2017 pour les 3 budgets et des prévisions pour 2018. En 2018, pour le budget communal, les charges de fonctionnement connaissent peu d'évolution et pour la section d'investissement, il est prévu notamment l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour la nouvelle bibliothèque, du mobilier pour la salle associative, les travaux d'aménagement devant l'entrée du bâtiment « La glycine » et l'accessibilité entre la mairie et le chef-lieu. Le conseil municipal réfléchit à une augmentation des taux des 3 taxes locales communales et votera les budgets lors de la séance du 27 mars prochain.

Pour le budget eau, le conseil municipal s'interroge suite à la prise de la compétence assainissement depuis le 01/01/2018 par Cœur de Savoie, à la mise en place de la facturation de l'eau en juin 2018 à la place de celle d'octobre et des conditions de facturation de l'assainissement par l'intercommunalité qui ne sont pas encore connues.

\* **Cérémonie de citoyenneté** pour la remise des cartes électorales aux jeunes électeurs ayant eu la majorité en 2017, aura lieu le samedi 7 avril 2018 à 11 heures en mairie.

\* **Don du sang** : le lundi 26 mars à la salle polyvalente de 16h30 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.